

Date d'impression 16.01.2018

modifié 23.08.2017 (F) Version 8.5

Bâtonnets de réparation beton

! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Bâtonnets de réparation beton

Code-Nr. 105370

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Conditions d'utilisation recommandées

Résines époxydes à 2 composants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Karl Ernst AG Generalvertretungen

Förrlibuckstr. 110, CH-8005 Zürich

Téléphone +41 44 271 15 85, Fax +41 44 272 55 47

E-Mail: info@karlernstag.ch Internet: www.KarlErnstAG.ch

Service des renseignements Produktinformation

Téléphone +41 44 271 15 85 E-mail (personne compétente):

info@karlernstag.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence Toxikologisches Informationszentrum Giftinformationszentrum

Téléphone +41 (0) 44 251 51 51

Numéro d'appel d'urgence en cas d'intoxication - France (24h): Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)

Numéro d'appel d'urgence en cas d'accident - France (24h):

Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)

Fabricant WEICON GmbH & Co. KG

Königsberger Str. 255, DE-48157 Münster

Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322 - 244

E-Mail: msds@weicon.de Internet: www.weicon.de

Service des renseignements Produktsicherheit / Product-Safety-Department

Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0 Fax ++49(0)251 / 9322 - 244 E-mail (personne compétente):

msds@weicon.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

GIFTNOTRUF/TRANSPORTNOTRUF - Deutschland (24h):

Tel: ++49 69 222 25285 (Deutsch, Englisch)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange



Date d'impression 16.01.2018

modifié 23.08.2017 (F) Version 8.5

Bâtonnets de réparation beton

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et Consignes en Méthode de classification catégories des risques cas de danger

Skin Irrit. 2 H315

Eve Irrit. 2 H319

 Skin Irrit. 2
 H315

 Eye Irrit. 2
 H319

 Skin Sens. 1
 H317

 Aquatic Chronic 3
 H412

Consignes en cas de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS07

Mot signal

Attention

Consignes en cas de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.

P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers



Date d'impression 16.01.2018

modifié 23.08.2017 (F) Version 8.5

Bâtonnets de réparation beton

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
25068-38-6	500-033-5	produit de réaction: bisphénol-A- épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	10 - 20	Eye Irrit. 2, H319 / Skin Irrit. 2, H315 / Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Chronic 2, H411
13463-67-7	236-675-5	dioxyde de titane	1 - 5	
26761-40-0	247-977-1	Di-Isodecyl Phthalate	1 < 2,5	Aquatic Acute 1, H400 M=1 / Aquatic Chronic 1, H410 M=1
REACH				
CAS No	Désignation			REACH numéro d'enregistrement
25068-38-6	produit de réa moléculaire m	ction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines épox oyen <= 700)	ydiques (poids	01-2119456619-26-xxxx

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver avec de l'eau courante pendant 15 minutes . Transfert au centre hospitalier pour des examens plus approfondis.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

nausées

Irritation cutanée

Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels

réaction allergique

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.



Date d'impression 16.01.2018

modifié 23.08.2017 (F) Version 8.5

Bâtonnets de réparation beton

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

mousse moyen d'extinction sèche dioxyde de carbone eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxi- ques par voie respiratoire Oxyde d'azote (NOx)
Oxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd. Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de contamination des cours d'eau ou de la canalisation, informer les autorités compétentes. Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Mesures générales de protection

Eviter d'inspirer les vapeurs.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Travailler dans des locaux bien aérés.



Date d'impression 16.01.2018

modifié 23.08.2017 (F) Version 8.5

Bâtonnets de réparation beton

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Observer les règles générales de protection contre le feu.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des agents oxydants puissants.

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Ne pas stocker avec des acides.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Stocker au sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Voir paragraphe 1.2

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle Valeurs de référence DNEL/PNEC DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Туре	Remarque
13463-67-7	dioxyde de titane	10 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A- épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	8,33 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
		12,25 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
		8,33 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (local)	
PNEC				
CAS No	Agent	Valeur	Туре	Remarque
13463-67-7	dioxyde de titane	1000 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	
		100 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
		1 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		0,127 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		100 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A- épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	0,006 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		0,996 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	
		10 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
		0,0006 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	



Date d'impression 16.01.2018

modifié 23.08.2017 (F) Version 8.5

Bâtonnets de réparation beton

Valeurs de référence DNEL/PNEC (continue)

CAS No Agent Valeur Type Remarque

0,0996 mg/kg PNEC sédiment, eau de mer

Remarques complémentaires

Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local.

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

Non exigé.

Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]:caoutchouc nitrile; 0,4mm;480min;60min.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

Autres mesures de protection

Vêtements de protection

Dispositifs techniques appropriés de commande

Aération et évacuation d'air suffisantes.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspectCouleurOdeurpâteuxblanchâtrelégèrement perceptible

Seuil olfactif

non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

·	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	non applicable				
point d'ébullition	> 35 °C		ca. 101 hPa		
Point de fusion	non applicable				
Point d'éclair	> 100 °C				
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non applicable				
Inflammation (à l'état gazeux)	non applicable				



Date d'impression 16.01.2018

modifié 23.08.2017 (F) Version 8.5

Bâtonnets de réparation beton

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Température d'inflammation	> 200 °C				estimation
Température d'auto- inflammation					Produit non auto inflammable
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	< 500 Pa	20 °C			
Densité relative	ca. 2				
Densité de vapeur	non applicable				
Solubilité dans l'eau					insoluble
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité (dynamique)	non applicable				
Viscosité (cinématique)	non applicable				
Propriétés comburantes Aucune information disponible	.				
Propriétés explosives Aucune information disponible	÷.				
9.2. Autres informations Aucune information disponible) .				

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides.

Réagit au contact des amines.



Date d'impression 16.01.2018

modifié 23.08.2017 (F) Version 8.5

Bâtonnets de réparation beton

10.4. Conditions à éviter

Tenir éloigner de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Substances à éviter

Amines Acide

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone oxydes d'azote (NOx) vapeurs/gaz toxiques

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque	
DL50 aiguë par ingestion	11400 mg/kg	rat		CAS: 25068-38-6	
DL50 aiguë par contact avec la peau	1200 mg/kg	rat		CAS: 25068-38-6	
Irritation de la peau	Irritant				
Irritation des yeux	Irritant.				
Sensibilisation de la peau	sensibilisant				

Toxicité subaiguë - Cancérigène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Mutagène				Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
Tératogène				D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la reproduction.
Cancérigène				Suite à des essais à long terme, aucune indication n'a été fournie concernant l'effet cancérogène.

Constatations empiriques

Le produit peut entraîner une sensibilisation par contact cutané. le produit est irritant pour les muqueuses le produit est irritant pour les yeux et la peau



Date d'impression 16.01.2018

modifié 23.08.2017 (F) Version 8.5

Bâtonnets de réparation beton

Remarques générales

Le produit doit être manipulé en tenant compte des conseils de prudence usuels concernant les substances chimiques. D'autres caractéristiques dangereuses ne peuvent pas être exclues.

Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caracté- ristiques propres aux composants élémentaires

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation	
Poisson	CL 50 2 mg/l (96 h)	Oncorhynchus	mykiss	CAS: 25068-38-6	
Daphnie	NOEC 0,3 mg/l (21 d)	Daphnia magna		CAS: 25068-38-6	
Algues	CE 50 220 mg/l (96 h)	Scenedesmus subspicatus		CAS: 25068-38-6	
12.2. Persist	ance et dégradabilité Taux d'élimination	Máthada d'analysa	Méthode	Evaluation	
 Biodégrabili		Méthode d'analyse	Methode	Non dégradable.	
Diodegrabili	CAS: 25068-38-6			rton dogradable.	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé. Compte-tenu de sa consistance et de sa faible solubilité dans l'eau, la biodisponibilité est peu vraisemblable.

12.4. Mobilité dans le sol

aucune

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. Autres effets nocifs

Remarques générales

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Eviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.

Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

L'écotoxicité du produit n'a pas été testée. Les informations ont pour base les données de la littérature.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives au produit

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Recommandations relatives à l'emballage

Éliminer les déchets en conformité avec les réglementations locales en vigueur.

Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Remarques générales

Le code de déchet doit être affecté en conformité avec les dispositions relatives à la classification des déchets selon le Catalogue européen des déchets (CED) en tenant compte des spécificités du secteur /processus.



Date d'impression 16.01.2018

modifié 23.08.2017 (F) Version 8.5

Bâtonnets de réparation beton

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC non applicable

Informations diverses relatives au transport

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 0 % (composants organiques volatils)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la legislation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Informations diverses

L'utilisateur est seul responsable du respect des réglementations spécifiques au pays!

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis á vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit. Observer informations complémentaires ! Nos fiches de données de sécurité sont rédigées selon les directives européennes en vigueur, sans prendre en compte les réglementations spécifiques des pays relatives aux substances dangereuses e produits chimiques.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 8.4



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Date d'impression 16.01.2018

modifié 23.08.2017 (F) Version 8.5

Bâtonnets de réparation beton

H315	Provoque une irritation cutanee.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.